

N° 28

Le périodique de Tannay
Edition décembre 2012



leTannayroli



PPA du Torry

Elimination des déchets — taxe au sac

Les chênes du parc du Château

SITSE — nouvelle facturation des eaux usées



Sommaire

Editorial	3	Les gens du voyage	11
Concept énergétique			
Solar Impulse	4	ASCOT & AJET	12
Le PPA du Torry	5	Variations Musicales de Tannay	13
Administration communale			
Nouvelle présentation de la facture			
d'épuration des eaux usées	6	Nouvelles des temps passés...	14-15
Nouvelle disposition concernant			
l'élimination des déchets	7	Sortie des aînés	
Aménagement des routes et des			
parcs	8	Culture	16
Parc du Château			
Circulation dans le village			
Réfection des Berges du Torry	9	Auberge au Lion d'Or	
ORPC ET EVAM		Livre «Promenade en Terre Sainte»	17
Sécurité et Police	10	Tir des Municipalités	
		Concours de soupes à Mies	18
		Concert de l'Harmonie de TS	
		Manifestations de l'Amicale	19
		Extraits de procès-verbaux	
		du Conseil communal	
		Naissances, mariages et décès	20

Poème d'Henri Rapin — LE RIRE

A chaque fois que minuit sonne,
C'est un jour de plus qui s'enfuit,
Ronde du temps, mauvaise ou bonne,
Un jour s'en va, l'autre le suit.

A notre époque de satellite,
Je veux mettre mes vœux sur orbite,
Pour que tu comprennes plus vite,
C'est à sourire que je t'invite.

Ah ! Si chacun savait sourire,
Au lieu d'avoir la face obscure,
Tu trouverais raison de vivre,
Et moins de rides sur la figure.

Tu trouverais des malheureux
Qui n'attendaient que ton sourire,
Tu pourrais être généreux
Mêlant aux larmes un peu de rire.

Je forme les vœux pour que demain,
Tous les hommes apprennent à sourire,
Sourire souvent noie un chagrin,
Et chacun a besoin de rire.

Dès maintenant, sur ton chemin,
Tu dis bonjour en souriant,
Et tu souris à ton voisin,
Pour égayer le temps présent.

Editorial



Serge Schmidt, Syndic

En cette fin d'année, votre Syndic tient à vous souhaiter à toutes et tous, au nom de la Municipalité, une très bonne année !

Pour notre Commune, vous le savez, de grands projets nous tiennent à cœur qui pourraient prendre leur envol en 2013. A cet égard, j'aime-rais souligner l'attachement que je porte au dialogue avec nos concitoyens. La politique, et plus encore quand elle se fait au niveau communal, doit être l'expression d'une volonté partagée. Cela suppose de la part des élus une écoute attentive et constante.

Parallèlement, votre Municipalité doit aller de l'avant dans ces projets que la croissance démographique présente et future lui impose. Vous ne comprendriez pas qu'en toutes choses, on s'en tienne au statut quo. Le monde change, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en inquiète, rien n'est jamais définitivement fixé et vos élus l'ont été précisément pour accompagner ce changement au mieux des intérêts communs.

Le projet du Torry, l'aménagement de notre bord du lac, en est un bon exemple. La Municipalité est dans son rôle quand elle présente un projet qui lui paraît répondre aux nécessités actuelles et futures. Et ceux qui n'en sont pas convaincus ont tout loisir de le faire savoir et c'est en cela que le dialogue a sa pertinence, en cela qu'il nourrit la réflexion commune.

Mais vient aussi le moment des choix et de l'action. La Municipalité a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en forme un projet de bord du lac qui réponde à l'intérêt des uns et des autres. Elle pense qu'il a sa pleine légitimité, qu'il répond à la demande du plus grand nombre. Les allers et retours avec le canton et ses services compétents, afin d'en assurer la légalité, ont été nombreux, lesquels ont tous aujourd'hui préavisé favorablement.

Bien sûr, je sais l'attachement que beaucoup d'entre nous portent à notre port actuel, à notre buvette et ses alentours. Je sais l'attachement qu'on porte à ce bord de lac au charme quelque peu désuet. Mais la raison nous oblige aussi à considérer son état de vétusté et à répondre aux demandes des nombreux navigateurs qui souhaitent un port de qualité. Cela sans pour autant oublier tous ceux qui ont plaisir à se promener au bord du lac et qui pourront le faire encore en y trouvant des installations et des services de qualité.

Le monde change. Pensons à demain !

Serge Schmidt



Concept énergétique des communes vaudoises

Nouvelle Commission

Conformément à l'engagement pris, le Conseil communal a élu le 1^{er} octobre une nouvelle Commission chargée de présenter un rapport annuel au Conseil sur le suivi des mesures d'économie d'énergie décidée par la Municipalité.

Elle s'appelle CCEN, Commission du concept énergétique. Ses membres sont :

- Madame Françoise Gerig
- Monsieur Philippe Ehret, rapporteur
- Monsieur Arnaud Weil
- Monsieur Nathan Finkelstein
- Monsieur Hugo Studer.

Elle s'est réunie pour la première fois le 11 octobre dernier pour prendre connaissance des dossiers ardu斯 qui relèvent d'une problématique complexe, pas exempte de conflits d'intérêts entre les nécessaires économies d'énergie et leurs coûts, souvent élevés il est vrai.

La nouvelle Commission est très motivée, ce qui nous réjouit profondément.

Ceux qui le souhaitent trouveront plus d'informations sur notre site internet à la rubrique « Concept énergétique ».

B.B.

Solar Impulse

HB-SIA était le prototype qui a déjà effectué de nombreuses missions couronnées de succès dont nous nous sommes déjà faits l'écho dans les précédents numéros du Tannayroli.

La construction du second avion de Solar Impulse, HB-SIB se poursuit.

Les nacelles des moteurs sont prêtes et ont passé avec succès les tests d'endurance.

Cependant les tests de rigidité de l'aile ont été un échec. La chasse aux kilos en trop est ardue ! Les techniciens devront donc revoir leur copie en définissant les limites d'optimisation technique à ne pas dépasser.

Cela n'empêche pas les sponsors du projet de renouveler leur confiance. Bayer, via sa division polymère, renforce son accord de partenariat et Swiss Re Corporate Solutions est devenu l'assureur officiel du projet.



En 2013, une mission en Chine et une autre en Amérique du Nord sont planifiées.

Le vol autour du monde est toujours prévu vers 2014-2015.

Bonne chance à toute l'équipe de Solar Impulse qui travaille d'arrache-pied au succès du projet.

B.B.

PPA du Torry



Le PPA du Torry est un beau projet de qualité de vie pour nos habitants. Il comprend notamment la création d'un nouveau parc public en lieu et place du camping actuel et une promenade au large de 190 mètres offrant un panorama unique sur le lac et les alpes.

Le port actuel étant vétuste et devant être bientôt fermé si on ne fait rien, le PPA prévoit son agrandissement pour un total planifié de 269 places. Les petites et grandes embarcations y trouveront leur compte. Cette taille de port correspond au plan directeur cantonal des rives du lac Léman et se situe dans la moyenne régionale.

Un soin particulier a été apporté à son intégration dans l'environnement.

Notre chère buvette sera maintenue, tout en préservant le futur par l'inscription en plan d'un périmètre de construction pour des installations modernes le jour venu.

Établi par des professionnels de premier ordre le projet est bien maîtrisé sous tous ses aspects et approuvé par le Canton, garant de la légalité du projet.

Il se situe dans la partie sud-ouest de notre Commune.

Les documents explicatifs et ceux concernant la mise à l'enquête sont disponibles sur notre site internet www.tannay.ch.

Une séance d'information publique s'est tenue le lundi 5 novembre dernier à la salle communale.

La mise à l'enquête du PPA du Torry a débuté le 6 novembre. Elle s'est terminée le vendredi 7 décembre 2012 à minuit.



Bertrand Bory, Vice-syndic

Le dossier de mise à l'enquête publique comprend les éléments suivants :

- Le plan partiel d'affectation du Torry.
- Le règlement du plan partiel d'affectation.

Ces documents sont accompagnés du rapport explicatif d'accompagnement selon l'article 47 OAT.

• la cadastration et le transfert au chapitre privé de la Commune de Tannay des surfaces suivantes :

- 215 m² du domaine public cantonal n° 1052 au chapitre privé de la parcelle communale no 231.
- 85 m² de la parcelle n° 232, propriété du domaine public cantonal au chapitre privé de la parcelle communale n° 231.

Un avis de consultation :

- Le rapport d'étude d'impact sur l'environnement (REIE).

Nous espérons que ce projet suscitera votre enthousiasme pour le plus grand bien de notre belle commune.

Par avance joyeux Noël à tous.

B.B.



Administration communale

Les heures d'ouverture durant les fêtes sont :

24.12.2012 — fermé dès midi
25 et 26.12.2012 — fermé
27 et 28.12.2012 — ouvert (horaire habituel)
31.12.2012 — fermé
1^{er} et 2.01.2013 — fermé
3 et 4.01.2013 — ouvert (horaire habituel)

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Les bureaux de l'administration mieux équipés !

Durant le mois de septembre nous avons remis à niveau l'éclairage des bureaux de notre administration communale.

En 2008 déjà nous avions réaménagé l'éclairage de la salle de Municipalité de manière sobre et élégante.

Dans le même esprit, en gardant la même ligne stylistique nous avons refait l'éclairage des bureaux en tenant compte des contraintes suivantes :

- Éclairage sectorisé du bureau de l'administration : comptoir de réception pour nos administrés, bureaux, salle de travail.
- Hall du château avec spots directionnels pour mieux éclairer les œuvres présentées lors des expositions organisées par la commission culturelle.
- Bureau de la bourse.
- Salle des commissions.

- Bureau du Syndic.
- Sans oublier bien sûr une lampe sur le porche d'entrée avec détecteur de présence.

Tout cela sans dépassement du budget de fonctionnement imparti et en pensant aux économies d'énergie, variateurs, ampoules basse consommation, etc., concept énergétique oblige.

Les handicapés n'ont pas été oubliés ! Suite aux remarques reçues, nous avons commandé une rampe amovible utilisable aux diverses entrées de nos bureaux.

Au cas où vous auriez besoin de cette nouvelle facilité, merci de prévenir l'administration communale pour que nous puissions les installer avant votre arrivée et ainsi vous aider à mieux accéder à nos bureaux.

B.B.

Nouvelle présentation de la facture d'épuration des eaux usées

La Commune de Tannay a confié le soin aux Services Industriels de Terre Sainte et Environnement (SITSE) de regrouper sur une seule facture les différentes taxes suivantes :

- Frais de consommation d'eau potable et de taxes pour les SITSE.
- Taxes d'épuration des eaux usées.

Un bulletin d'information accompagnera à cet effet la facture pour fournir aux abonnés toutes les explications nécessaires dues à ce changement.

Les montants concernant l'utilisation de l'eau

potable resteront calculés en fonctions des tarifs fixés par les SITSE auxquels ils sont destinés. Les autres montants resteront quant à eux destinés à votre commune qui gardera la maîtrise des tarifs et des sommes encaissées.

Dès 2013, vous recevrez deux factures par année. Au printemps, ce sera une facture basée sur la moitié de la somme du décompte de l'année précédente; en automne, une facture établie sur la base du relevé des compteurs. Ces factures seront toutes les deux payables à leur échéance et soumises à rappel.

Pascal Kilchherr, Chef de service

Attention ! Nouvelle disposition concernant l'élimination des déchets

Dès le 1^{er} janvier 2013 — Nouveau concept de taxation

Le Conseil communal a approuvé lors de sa séance du 29 octobre 2012 le nouveau règlement sur la gestion des déchets de notre commune dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013. Cela fait suite aux directives que le Conseil d'Etat a adressé à toutes les communes vaudoises qui ne sont actuellement pas en conformité avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et particulièrement aux articles 32 et 32a, qui stipulent que le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination, et de taxer sur la causalité (pollueur-payeur).

Ce nouveau règlement est actuellement soumis aux Conseils communaux et généraux de nombreuses communes pour approbation. Il introduit **une taxe au sac associée à une taxe forfaitaire** par habitant pour couvrir les frais d'élimination des déchets urbains, alors que le traitement des déchets spéciaux est financé par la fiscalité.

Une société gérera la vente des sacs et en rétrocèdera une partie aux communes, soit environ 1.50 CHF par sac de 35 litres qui est vendu 2 CHF.

Quant à la taxe forfaitaire, la Municipalité a décidé pour l'année 2013 d'exonérer les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, et de demander une contribution de 50 CHF dès la 4^{ème} année jusqu'à 18 ans et de 100 CHF dès la 19^{ème} année.

L'utilisation des sacs à ordures gris, noirs ou transparents sera prohibée dès le 1^{er} janvier 2013.



Dès cette date, l'utilisation des sacs blancs taxés sera obligatoire et seuls autorisés.

Ces nouveaux sacs seront vendus dès le 10 décembre 2012 dans les grandes surfaces. Vous les trouverez en rouleaux et dans les variantes énumérées ci-dessous :

- 17 litres en rouleau de 10 sacs pour le prix de 10 CHF,
- 35 litres en rouleau de 10 sacs pour le prix de 20 CHF,
- 60 litres en rouleau de 10 sacs pour le prix de 38 CHF,
- 110 litres en rouleau de 5 sacs pour le prix de 30 CHF.



La population sera informée des endroits où l'on pourra se procurer ces sacs dans les petits commerces régionaux et communaux.

Concernant la récupération des sacs taxés, elle se fera toujours selon le mode actuel avec le passage du camion de la voirie.

Des contrôles seront effectués et le non-respect du nouveau règlement entraînera des amendes d'ordre.

Dans le but d'être rationnel pour le remplissage des sacs, il est conseillé aux utilisateurs de trier leurs déchets et d'utiliser les structures mise à disposition par la Commune notamment pour la récupération du verre, du papier, du carton, du PET, des canettes de fer blanc, des capsules de café, etc., en se conformant au calendrier annuel qui est édité.

J.K.



Jacques Kaltenrieder, Municipal

Aménagement des routes et des parcs

Les routes, les éclairages, les parcs publics et le port... Quels travaux futurs ?

Avec la remise en état des routes agricoles, prévue au début 2013, les travaux de réhabilitation de notre réseau routier entrepris dès 1998 seront terminés.

Simultanément, l'ensemble de nos éclairages s'est modernisé avec la suppression totale des lampes à vapeur de mercure et l'installation de lampadaires de type Noral ou Magdalena à vapeur de sodium, peu gourmands en énergie (70 -100W) dispensant parallèlement une lumière agréable pour les riverains, lesquels répondent déjà aujourd'hui, aux normes 2030 du concept énergétique et du développement durable préconisé par la Confédération.

Les parcs publics comme le parc des Pralets, le parc des Cerisiers, le parc du Château ou le camping ont été créés ou rénovés et mis aux normes de sécurité européennes (ECE). De nouvelles promenades ont été réalisées avec le cheminement piétonnier de la Petite-Gatillardarde et celui du chemin des Moulins.

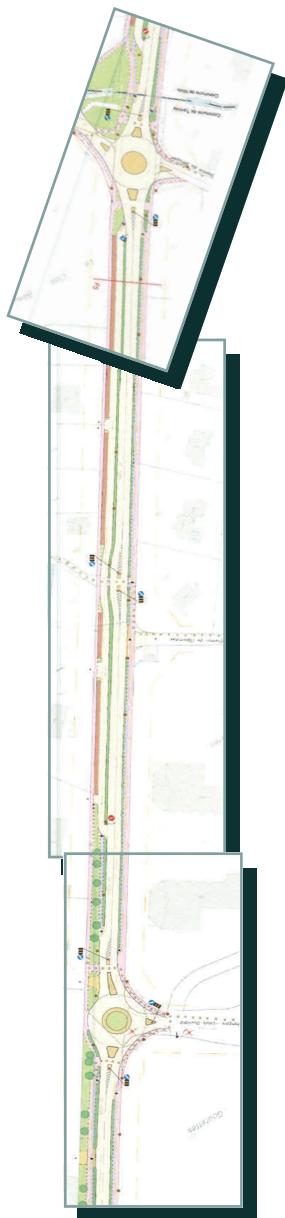
La rénovation du port et la transformation du camping en un camping saisonnier finalisent ce tableau de modernisation de nos infrastructures ludiques et paysagères.

Ces travaux planifiés des années à l'avance, ont été réalisés sous la supervision du bureau Hertter & Wiesmann en partenariat avec les prestataires que sont la Romande Energie, Swisscom, le Téléréseau Nyonnais et les SITSE, ce qui nous a permis de sauvegarder l'état des routes de manière durable sans devoir les ouvrir comme c'est trop souvent le cas dans les agglomérations de plus grande importance.

Ces travaux se sont inscrits sur une durée de 15 ans et, notre Commune a pu, graduellement, rénover l'ensemble de nos infrastructures ce, sans recourir à l'emprunt.

Et maintenant ?

La dernière touche, mais certainement l'une des plus significatives pour notre village, consistera en la création de deux giratoires sur la route Suisse ou RCI, lors du réaménagement paysager de cette importante artère et des travaux du port de Tannay et à la sortie de notre village. Permettez-moi de remercier ici le Conseil communal et les Tannayrolis pour la confiance accordée durant ces 5 dernières législatures qui m'ont permis de réaliser lesdits travaux.



RC 1 — séance publique du 21 novembre 2012

Le 21 novembre, à la salle communale de Tannay, le Service des routes en collaboration avec le Conseil régional et les communes de Mies, Tannay, Coppet et Founex, a présenté le projet d'aménagement de cette importante artère pour notre région.

Cette artère aménagée dans la 2^{ème} moitié des années 50, avec la création d'une 3^{ème} voie, génératrice de nombreux drames a été neutralisée dans les années 1980. Celle-ci doit être aujourd'hui fondamentalement repensée afin de tenir compte de la densification importante de l'habitat, de l'augmentation et de la sécurité du trafic routier et, respecter les termes de la charte signée en 2005 entre le Conseil d'Etat, le Conseil régional et les 4 communes riveraines du bord du lac.

Dans cette optique, le Conseil régional a pris en compte les intérêts et vues des communes sur l'aménagement de leurs territoires respec-

tifs, en proposant notamment, la création de 3 giratoires afin de sécuriser les flux de circulation entrants et sortants des villages concernés.

Cette présentation extrêmement détaillée, animée par M. David Cuttelod du Service des routes cantonales, d'ingénieurs de la circulation et du bureau Mosini et Caviezel à Morges, concepteurs de ce projet, a suscité de nombreuses et fortes intéressantes questions en présence malheureusement d'une trop faible participation des exécutifs communaux des communes concernées.

Dans le 1^{er} semestre 2013, un crédit d'étude sera demandé aux exécutifs communaux et dans une deuxième phase, vraisemblablement dans le 1^{er} semestre 2014, une demande de crédit pour la réalisation de ce tronçon sera présentée aux conseils législatifs des communes concernées.

P.S.



Parc du Château

Abattage de nos vieux chênes

La vie passe et nos grands arbres nous créent des soucis. Nous savions que certains de nos chênes étaient malades. Malgré des traitements constants depuis plus de dix ans, ces arbres, sous l'attaque d'un champignon pathogène, se décomposent et subissent également l'assaut des Capricornes (insectes xylophages).

Aujourd'hui, ces deux chênes imposants représentent un danger potentiel réel pour les promeneurs et pour les bâtiments, raison pour laquelle, nous avons dû nous résoudre avec une grande tristesse, à planifier leur abattage cette année encore, ou au tout début 2013.

De nouveaux chênes plus jeunes, plus vigoureux et plus résistants aux nouvelles conditions cli-

matiques prévalant actuellement, comme des chênes Palustris (chênes des Marais) ou des chênes Cerris (chênes chevelus), viendront les remplacer.

Nul doute que cette brutale transition sera un choc pour les promeneurs et les nostalgiques amoureux de ce parc magnifique.

P.S.

Circulation dans le village

Après la fête de Tannay, au début de l'été, une tentative d'alléger le centre du village par l'espacement des bacs à fleurs a été réalisée.

Toutefois, le comportement de certains usagers, circulant à une vitesse largement inadaptée (+de 84 km/h. constatée vers l'Auberge !) et le parage intempestif sur la placette du village ont obligé la Municipalité à restructurer la circula-

tion routière de manière à ce que les piétons puissent circuler en toute sécurité.

Après une visite du service de la signalisation, certains marquages ont été modifiés afin de correspondre aux exigences cantonales et fédérales ainsi qu'aux recommandations du BPA.

P.S.

Réfection des berges du Torry

Les travaux soumissionnés auprès de plusieurs entreprises ont finalement été adjugés à l'entreprise Girardi.

Ces travaux commencent et devraient durer de 4 à 6 semaines sous réserve du caprice bien connu des conditions météo...



Patrick Simon, Municipal

ORPC ET EVAM



Comment favoriser l'intégration des requérants d'asile

Depuis de nombreuses années les autorités des communes vaudoises se préoccupent de l'image négative suscitée par les agissements de certains requérants, qui jettent l'opprobre sur l'ensemble de ces derniers auprès de notre population. Après de nombreuses réunions et autant d'idées débattues lors de celles-ci, il est apparu intéressant de confier des tâches d'embellissement et de nettoyage de certains cours d'eau, de nettoyage de forêts et cordons forestiers à ces requérants, encadrés par des membres de l'ORPC. Dans cet esprit, l'ORPC de la Côte, en collaboration avec l'EVAM, sont intervenus les 28 septembre et 16 novembre 2012 pour nettoyer et évacuer quantité de déchets de toutes

sortes dans le lit du Torry. Ainsi ce furent plus 8 m³ de déchets métalliques, fils de fers, barbelés, de plastique, pneus et plus de 16 m³ d'alluvions, branchages et autres détritus qui purent être évacués.

Devant le succès de cette opération, d'autres interventions seront planifiées dans les mois à venir. Les habitants et riverains étonnés par ce déploiement de forces, se sont félicités de cette initiative et poseront peut-être un autre regard sur des personnes qui n'ont comme seule faiblesse que d'être nées dans des endroits marqués par la tragédie et les aléas de la vie.

P.S.

Sécurité & Police

Quelle sécurité pour les communes ?

Avec la réforme de la police vaudoise entrée en force au 1^{er} janvier 2012, l'on a vu un grand nombre de petites communes proches de quelques grandes agglomérations, rejoindre le cadre de la police communale de celles-ci, les autres confiant leur sécurité à la police cantonale. Derrière cette approche binaire et pragmatique, les sensibilités restent vives, chaque commune, sous la pression de ses citoyens, réclamant une sécurité plus formelle en terme de présence sur le terrain ce, indépendamment de la criminalité observée, laquelle reste souvent très en dessous, du niveau des agglomérations ou des banlieues dites « sensibles ».

Pour les communes délégatrices, c'est-à-dire les communes confiant les tâches de police à la seule police cantonale, la réponse réside en l'engagement d'ASP ou Assistants de sécurité publique dont le coût est d'environ 150'000.00 CHF/an, solution qui ne rencontre pas, loin s'en faut, l'adhésion des communes concernées en raison du cadre d'intervention limité de ces derniers. Il faut savoir que ceux-ci ne sont pas armés, n'ont pas autorité pour contrôler ou appréhender les délinquants ou pour intervenir sur le contrôle routier cantonal.

Leurs tâches sont principalement limitées, au contrôle des zones bleues, à la dénonciation des contrevenants utilisant les routes agricoles, à assurer la sortie des écoles et à la signification des poursuites et commandements de payer et à la police du commerce pour les villages ou gros bourgs bénéficiant d'un tissu commercial plus important.

Or, les communes se sont exprimées à de nombreuses reprises pour réclamer plus de présence policière sur le terrain. La solution serait, comme nous l'avons fait à Tannay, mais aussi à Mies et, ponctuellement dans d'autres communes de la Terre Sainte, de mandater des polices de sécurité privées, dûment habilitées et reconnues par l'Etat, pour assurer ce rôle, notamment de contrôler les bâtiments publics, les chemins agricoles, la circulation et le parcage des véhicules lors des différentes manifestations et pour assurer la sécurité de nos villages. Espérons que notre vision de la sécurité fasse autorité et que l'Etat laisse aux communes la capacité de l'assurer elles-mêmes, respectant ainsi le principe et le rôle de l'autorité communale qui en est la garante.

P.S.



Les gens du voyage

Depuis très longtemps les gens du voyage défraient la chronique par leur vie nomade, leur culture atypique et par un comportement qui reste souvent incompris des habitants des villages et villes traversées par ces derniers. Nos autorités sont souvent critiquées pour leur laisser-aller apparent. La situation n'est pas si simple et il nous a paru utile de tenter de répondre à quelques questions qui nous sont régulièrement posées.

Quelle est la latitude des autorités ?

C'est la loi vaudoise édictée en 1978 régissant le camping et le caravaning résidentiel qui précise que «le camping occasionnel, hors des places autorisées, n'est permis qu'avec l'assentiment du propriétaire ou du locataire du fonds. Pour une durée de plus de 4 jours, l'autorisation de la commune est requise». Le propriétaire du terrain concerné doit demander l'autorisation de la commune s'il veut permettre à des campeurs/caravaniers de séjourner 5 jours et plus.

Hygiène

C'est l'un des principaux motifs de rejet des gens du voyage par nos populations. Nombre de familles d'itinérants, principalement français, n'ont pas encore intégré dans leur comportement les habitudes d'hygiènes usuelles. Vivant en cercle fermé, beaucoup de roms sont persuadés que leur liberté passe par une tradition qu'ils s'appliquent à faire perdurer: faire leurs besoins aux abords des camps «sans toit sur la tête, ni deux fois à la même place...». Les tentatives de mettre en place des toilettes dans les camps ou dans les caravanes se sont pour la plupart soldés par du vandalisme ou une destruction par ceux-là même à qui ces WC étaient destinés «pour gagner de la place» !

Peut-on interdire le colportage en Suisse et l'entrée en Suisse aux gens du voyage ?

Il n'y a pas de loi d'exception pour les gens du voyage, sauf si une interdiction de territoire a été prononcée contre une personne précise par un tribunal helvétique. Les itinérants bénéficient, comme les autres ressortissants de pays voisins, de la libre circulation de même que leurs véhicules et caravanes, en fonction des accords signés par notre pays. Si ceux-ci remettent à l'administration d'un canton des documents d'identité valables (plus une attestation de domicile récente et un extrait de casier judiciaire vierge) et qu'ils règlent l'émolument adéquat, ils peu-

vent obtenir une autorisation de commerçant itinérant valable pour une durée limitée sur l'entier du territoire suisse. N'importe quelle personne interpellée par un colporteur a le droit de lui demander sa «carte de légitimation pour «commerçant itinérant» (avec photo). En cas de dénonciation, la personne sera recherchée et sa carte immédiatement retirée. Il appartient donc aux «clients» d'être prudents et de signaler immédiatement à la police toute personne exerçant le porte à porte sans autorisation. Par la suite, cette personne sera dénoncée au juge concerné et une inscription administrative sera promulguée l'empêchant d'obtenir la carte de légitimation citée plus haut.

« Les gens du voyage » - Qu'entend-on par cette désignation ?

L'on désigne par «gitans» tous les itinérants «non-touristes» qui circulent sur nos routes. Il existe différentes ethnies de gens du voyage, comme les roms, manouches, yenischs, sintis, dont les modes de vie sont fort différents.

En Suisse, on constate une présence régulière, de deux genres d'itinérants : des nomades de nationalité française et des semi-nomades indigènes. Les premiers sont le plus souvent des roms originaires d'Inde suscitant des réactions quand ils stationnent avec leurs caravanes et par leur insistance dans la vente au porte à porte. Les seconds, appartiennent à l'ethnie yenisch de type nord européen. Intégrés dans notre population et de plus en plus sédentaires, ils sont environ 3'000 à prendre la route dès les beaux jours venus. Les gens du voyage romands viennent de se constituer en «Association Yenisch Suisse» pour établir des relations contractuelles bilatérales entre propriétaires fonciers et leur association, afin d'obtenir des droits de stationner pour leurs adhérents et de se distinguer de la mauvaise réputation que leur font leurs pairs français.

P.S.

ASCOT & AJET

Le budget de l'ASCOT et les transports scolaires

L'association scolaire de Terre Sainte (ASCOT), tenait le 20 novembre dernier, son Conseil intercommunal. A cette occasion, le budget 2013 a été voté à hauteur de 10'297'647 CHF à la charge des communes. La répartition de cette somme entre nos villages se calcule en tenant compte pour moitié du nombre d'habitants et pour l'autre moitié du nombre d'élèves. La contribution de Tannay à la bonne marche de nos écoles primaire et secondaire s'élève ainsi à 823'128.40 CHF.

Ce budget 2013 est en légère augmentation du fait de l'augmentation du nombre des élèves mais également en raison de l'augmentation des coûts des transports, en particulier pour les élèves du secondaire. Ces coûts dépassent désormais le million de francs. C'est l'une des conséquences de la réorganisation totale des transports publics dans notre région rendue nécessaire du fait des nouvelles cadences des trains régionaux.

S.S.

Un règlement du personnel pour l'AJET

Le 27 novembre, c'est à son tour, le Conseil intercommunal de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) qui a voté le budget 2013 qui s'élève à 5'882'580 CHF. Budget en hausse également, en raison notamment de l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent nos UAPE ainsi que de l'intégration à ce budget des loyers payés aux communes et des frais de nettoyage.

Lors de cette séance, le Conseil a également adopté un nouveau règlement du personnel qui

précise, entre autres, ce que seront les salaires applicable à l'embauche, le mode de gestion des augmentations annuelles, la gestion des formations en cours d'emploi, etc. Ce règlement devrait permettre à l'AJET qui gère 60 employés (sans compter le personnel des Copalines) d'avoir une gestion correcte des ressources humaines et d'éviter toutes inégalités de traitement entre collaborateurs.

S.S.

Nouveau site internet « www.terre-sainte-grandir.ch »

Un nouveau site internet a été construit regroupant toutes les informations utiles concernant les infrastructures de Terre Sainte relative à l'enfance et l'adolescence.

Grandir...
... en Terre Sainte

Le beau succès de l'édition 2012 !



Ce sont des soirées absolument magiques qu'a pu vivre le public à l'occasion de l'édition 2012 des « Variations Musicales de Tannay » !

La violoncelliste Ophélie Gaillard, au doigté de magicienne, accompagnée par l'orchestre du Festival (une quarantaine de musiciens de l'OSR) et le lendemain le violoniste Nemanja Radulovic, proprement époustouflant, ont enflammé leurs auditeurs lors de deux concerts inoubliables. Autre moment fort du festival et véritable feu d'artifice, la prestation des pianistes Gvantsa et Khatia Buniatishvili qui concluait cette troisième édition avec une totale passion et à un niveau de toute grande excellence.



La pianiste, Laure Favre-Kahn et le violoniste Nemanja Radulovic interprétaient le double concerto de Mendelssohn.



Ophélie Gaillard dans le superbe concerto de Schumann pour violoncelle et orchestre.

Grâce au bel engagement de toute une équipe de bénévoles de notre village et des communes voisines, les « Variations Musicales » ont ainsi répondu pour le plus grand plaisir du public à l'ambition qu'elles revendentiquent de faire de cette manifestation, dans notre région, un grand rendez-vous estival avec la musique classique.

Retenez d'ores et déjà les dates de l'édition 2013 : du 25 août au 1er septembre !

S.S.



Khatia Buniatishvili et sa sœur Gvantsa : un duo de choc dans des œuvres de Rachmaninov, Ravel et Gershwin.



Jeunes musiciens en herbe du Conservatoire de Terre Sainte dans le parc du Château.

Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons cette fois-ci les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre commune dès la deuxième moitié du XIXème siècle. Ce « Livre d'Or », composé il est vrai de trois volumes précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village du XVIème siècle à nos jours.

11 août 1848 Le Conseil de l'Instruction publique ayant fait observer à la Commune l'inconvenance qu'il y avait d'une entrée unique pour les écoliers et les buveurs de l'auberge et qu'en outre le local était trop petit pour tenir les 55 élèves qui l'occupent, lui propose de lui fournir une subvention pour l'acquisition d'un local indépendant. Mais la Commune, très fortement endettée, n'ayant pu fournir une quote part suffisante, est obligée à son grand regret d'y renoncer. *Mais peu après l'école s'établira à Mies.*

2 septembre 1848 La population est appelée à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la Constitution fédérale, élaborée par la Haute Diète le 27 juin 1848. Les citoyens de Tannay acceptent à l'unanimité de 24 votants cette nouvelle Constitution !

8 septembre 1849 La petite cloche du temple de Commugny ayant été fendue pendant les sonneries de Noël 1848, la Commune délègue Abraham Despland au Conseil de régie pour donner des instructions relatives à sa refonte.

11 novembre 1849 Lors du renouvellement partiel de la Municipalité, Jean Etienne Semoroz est réélu Syndic. Jean Louis Ducoster et Joseph Etienne, dit John, Longchamp sont élus Municipaux.

1849-1850 La Commune doit payer les frais résultant du vagabondage de Philippe, fils de François Bourgne, lequel est menacé d'être mis dans une maison de correction.

18 mars 1850 D'après les instructions données par le Conseil fédéral en date du 11 février 1850, on procède au recensement communal. Tannay compte alors 160 âmes, dont 87 hommes et 73 femmes ; 94 célibataires et 49 mariés ; 133 protestants et 27 catholiques ; le

tout formant 33 ménages.

1851 Votation cantonale sur l'incompatibilité entre la charge de fonctionnaire et le mandat de député au Grand Conseil. Les citoyens de Tannay refusent par 25 voix contre 4.

18 juin 1851 Gédéon, fils de feu Jean Gédéon Plojoux, renvoyé dernièrement de l'Hospice des Aliénés, reparaît dans la Commune. La Municipalité considérant que c'était un homme qu'on ne pouvait laisser seul sans inconvénients, demanda sa réintroduction à l'Hospice, ce que le Conseil d'Etat accorda quelques jours après, sous condition que l'entretien du dit Gédéon soit à la charge de la Commune.

1 juillet 1852 Nouvelle demande de secours pour la famille Bourgne et en particulier pour Philippe Bourgne qu'il faut mettre en apprentissage, celui-ci « n'ayant jusqu'ici fait autre chose que d'occasionner à sa Commune des frais énormes pour réprimer sa conduite vagabonde».

1852 On fait creuser, par Napoléon Clerc, dans le mur de la Maison de Commune, la première boîte aux lettres du village !

1852 Monsieur Charles Duvillard fait démolir le moulin que son grand-père avait fait construire en 1806 contre le pont du Torry, le manque habituel d'eau rendant ce moulin inutile. (Le bâtiment fut reconstruit presque intégralement en bordure de sa propriété). Il paraît qu'il avait une telle abondance de poissons lorsqu'on assécha l'étang qu'on put en distribuer à tous ceux qui en voulaient ! Voici ce qu'en dit M. Duvillard lui-même à l'époque :

« Mon grand-père avait eu l'idée de créer sur un de ses fonds une usine composée de trois étages, ayant chacun une sortie de plain-pied. A premier étage était un four avec un martinet et huilerie ; au

On fait creuser dans le mur de la Maison de Commune la première boîte aux lettres



deuxième étage, il y avait un moulin ; au troisième qui donnait sur le chemin public, il y avait un battoir à blé, mécanique, le premier qui se fut établi dans le pays. L'eau faisant souvent défaut dans le cours d'eau qui alimentait l'usine, celle-ci dut être abandonnée après plusieurs essais infructueux ».

31 juillet 1853 L'auberge communale est adjugée à Louis Baud, fils de Jean Henri, domicilié à Tannay, pour le prix de 145 francs et pour quatre ans.

13 novembre 1853 On renouvelle les autorités : Charles Duvillard est nommé Syndic. Jean Louis Ducoster et Joseph Etienne Longchamp sont nommés Municipaux.

31 décembre 1853 On procède à l'inventaire des archives communales qui sont remises au nouveau Syndic par l'ancien.

Mai 1854 Se trouvant dans une position difficile suite à un important déficit, la Commune obtient du Conseil d'Etat l'autorisation de prélever, sur dix ans, un impôt extraordinaire.

3 janvier 1855 La Municipalité fait des réserves au sujet des comptes présentés par la Régie de la paroisse, concernant des réparations à effectuer au clocher du Temple de Coppet.

20 juillet 1855 La Commune met en vente des terrains qu'elle possédait depuis des siècles aux Couleuvres et à la Corne. Le premier lot est acquis par Monsieur Brolliet, de Genève, pour le prix de 70 francs et le deuxième par Monsieur Debourgogne pour 20 francs.

16 décembre 1855 Le Conseil de l'Instruction publique accorde à la Commune un subside de

100 francs pour l'aider à payer le régent.

9 mai 1856 Monsieur Charles Duvillard fait don à la Bourse des pauvres d'une somme de 100 francs à l'occasion de son mariage.

22 août 1856 La Compagnie de l'Ouest des Chemins de fer suisse dépose à la Commune le plan parcellaire des propriétés qu'elle souhaite acquérir pour l'établissement de la voie ferrée qui doit traverser son territoire. A ce sujet, la Commune proteste contre la suppression planifiée du chemin de l'Abériaud qui descend vers le lac et qui serait remplacé par la Vy Chavanne appartenant en propre à M. Duvillard et dont la Commune n'a qu'un droit de passage établi en 1851. Elle réclame en outre le maintien du petit chemin des Traites du côté des Vallières qui va également au lac.

La Commune met en vente des terrains qu'elle possédait depuis des siècles.

25 septembre 1856 Madame Vuillet-Penoux, née Ducoster, laisse par testament à la bourse des pauvres la somme de 870 francs.

1857 Un extrait délivré par la Mairie de St.-Pierre de Martinique (Antilles) constate que Jean-Marc Samuel Semoroz, de Tannay, âgé de 32 ans, cuisinier à bord du navire « La Lucie », fils de Jean Etienne, est décédé à l'hôpital maritime de St.-Pierre le 13 juin à minuit.

6 novembre 1857 Le Conseil général proteste contre les procédés de la Compagnie des Chemins de fer qui n'a pas tenu compte des réclamations de la Commune concernant les voies de communication menant du village au bord du lac. On décide donc de s'adresser au Conseil d'Etat.

Sortie des aînés



Participation record

La sortie des Aînés de Tannay s'est déroulée le mercredi 19 septembre 2012, par un temps nuageux qui s'est éclairci dans la journée.

Deux cars ont emmené, pour leur plus grand plaisir, 80 aînés et 5 accompagnants au Lac de Vouglans (Jura), en passant par Saint-Claude pour la visite du musée de la pipe et du diamant.

Le repas s'est déroulé sur le bateau « Le Louisiane » où les participants ont pu admirer les magnifiques rives du Lac de Vouglans.

Le retour s'est fait par les routes de montagne dans le Jura et un arrêt pour le goûter a été apprécié au chalet de l'espace loisirs de Basse Ruche à Saint-Cergue.

P.S.

Culture

Nos activités culturelles se poursuivent...

Suite au départ de trois membres de la Commission culturelle, le Conseil communal a élu le 1^{er} octobre dernier des nouveaux membres. Il s'agit de :

- Madame Natascha Heinzelmann,
- Messieurs Arnaud Weil et Yves Deferne.

La nouvelle Commission a organisé le 25 novembre 2012 un superbe conte musical nommé « le Voyage extraordinaire de Peer Gynt ».

La conteuse a fait preuve d'un superbe charisme, d'humour et a su captiver l'auditoire. De nombreux enfants étaient présents. Les applaudissements longs et soutenus ont reflété l'enthousiasme du public pour ce merveilleux spectacle.

Un grand merci à Fabrice Nassisi, Elfriede Egger, Florence Druon, Eduardo Kahane, Natascha Heinzelmann, Arnaud Weil et Yves Deferne pour leur engagement en faveur de Tannay.

B.B.

Conte musical librement adapté d'après les œuvres d'Ibsen et Grieg
Avec les musiciens de l'Orchestre de Lancy-Genève sous la direction de Roberto Sawicki et la conteuse Casilda Regueiro - Tout public dès 7 ans

Dimanche
25 novembre 2012
à 17H30
Salle communale
de Tannay

Le voyage
extraordinaire de
Peer Gynt

Commission Culturelle
de Tannay

Bar et petite restauration. Ouverture dès 16H30...
www.tannay.ch

Auberge au Lion d'Or



Avec l'automne et les premiers frimas, nos appétits s'éveillent avec la saison de la chasse. Notre aubergiste, Albert Zumberi, et sa brigade, s'ingénient à varier leur carte en nous présentant des plats riches et variés, parés de leurs plus beaux atours.

Avec l'automne et les premiers frimas, nos appétits s'éveillent avec la saison de la chasse. Notre aubergiste, Albert Zumberi, et sa brigade, s'ingénient à varier leur carte en nous présentant des plats riches et variés, parés de leurs plus beaux atours.

Pour commencer, vous aurez le choix entre une terrine de gibier, un foie gras poêlé au vinaigre de framboise, ou un feuilleté aux champignons des bois, sans oublier « La Pastilla au canard sauvage et amandes » un délice à se relever la nuit !

Puis vous vous laisserez faire selon l'humeur du moment, en sachant que, pour la brigade de cuisine, la garniture est aussi importante que le plat principal.

Ainsi, lièvre, cerf, chevreuil, marcassin ou pintade qui vous sera présenté de manière inspirée au cœur d'une assiette gourmande, sera accompagné de petits brocolis ou de choux de Bruxelles, de choux rouges, de « spätzli » ou de nouilles, de confit d'oignons et de marrons délicatement préparés au beurre sur un lit d'aillettes, sans oublier une pomme ou une poire caramélisée... que du bonheur... et des ron-

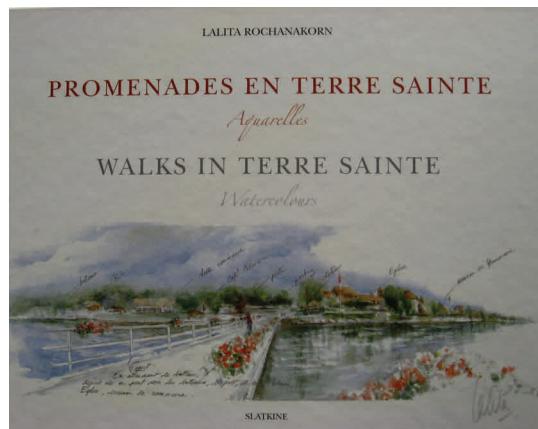
deurs en perspective !

Et puis, si vous n'êtes pas rassasié et qu'il vous reste une petite place pour une ultime gourmandise, alors un fondant au chocolat et sa boule aux fruits des bois ou une petite tarte Tatin et sa glace vanille, ou encore une meringue à la double crème de Gruyère viendra terminer votre repas.

Et si vous voulez combattre l'hiver et retrouver un semblant de vacances, alors laissez-vous tenter par un menu « Soleil » concocté de mains de maître par le cuisiner « Momo » en commençant par un exquis brick tunisien, qui viendra agrémenter votre tajine aux pruneaux ou aux citrons confits, à moins que vous n'optiez (en le commandant par avance) pour un superbe méchoui et son couscous mitonné aux saveurs de l'Atlas, le tout agrémenté d'un thé de menthe savoureusement sucré qui vous rappellera les jardins secrets de Shéhérazade digne des Mille et une nuits !

Alors que vous aimiez le gibier ou l'exotisme notre auberge saura exciter vos papilles et répondre à vos attentes les plus exigeantes.

P.S.



Promenades en Terre Sainte

Ce magnifique livre, paru aux éditions Slatkine, richement illustré par les aquarelles de Madame Lalita Rochanakorn, dont les textes sont en français et en anglais est en vente à l'administration communale au prix de 60 CHF.

Tir des Municipalités



Tannay remporte le challenge

Comme chaque année, les Municipalités se sont retrouvées au stand de tir de Terre Sainte à Commugny où elles se sont affrontées le dimanche 11 novembre sous un ciel maussade de fin d'automne. Cet affrontement pacifique, placé sous le signe de la sympathie et de la bonne humeur a vu notre Commune remporter le challenge pour la 8^{ème} fois en 17 participations ce, devant les communes de Mies et de Chavannes-de-Bogis.

Le challenge individuel a quant à lui été gagné par Vincent Quadri de la Commune de Chavannes-des-Bois avec un joli score de 38 points s/40 et celui des Vieux sages, par William Mühlemann, ancien Syndic de notre village, avec un score de 33 points.

Nous tenons ici à remercier toute l'équipe du tir coachée par Jean-Pierre et Chantal Bertrand

et Sophie Germond pour leur parfaite organisation jamais démentie durant toutes ces années et invitons tous les Tannayrolis à venir une fois tester leur adresse et leur aptitude à une discipline souvent méconnue. Pour plus d'informations www.tirterresainte.ch.

Résultats :

1. Commune de Tannay avec un score global de 108 points, équipe composée de MM. Carlos Pereira (35) Claude Tchamkerten (36) et Patrick Simon (37).
2. Commune de Mies avec un score de 105 points.
3. Commune de Chavannes-de-Bogis avec un score de 67 points.

P.S.

Concours de soupes à Mies

Cette année encore, lors de cette sympathique manifestation, les épiciuriens de nos deux villages se sont rencontrés le 6 octobre à Mies. Précisons que, malheureusement, le tous ménages étant parti tardivement, les cuisiniers Tannayrolis ont fait faux bond, mais ce ne furent cependant pas moins de 19 équipes qui se rencontrèrent en proposant des recettes de soupes originales et aux noms évocateurs à « se pourlécher les babines », jugez-en plutôt :

« Velouté corail », « soupe thaï aux potirons et curry », « saveurs d'automne », « Cook a lekkie », « soupe aux cèpes et épeautre », « le berger catalan » et « l'empereur de la ferme a les pieds en compote », cette dernière préparation a remporté l'adhésion des juges et du public par sa

finesse et sa qualité gastronomique qui confirme que : « dans le cochon tout est bon », cette soupe étant composée de boudin et de compote !

Par ailleurs, mentionnons encore l'originalité des jeunes Myarolans qui nous ont ravi les papilles avec une soupe au chocolat, dont votre serviteur s'en souvient encore.... et son foie aussi !

Espérons que dans l'avenir, nous n'ayons plus à patienter deux ans et que les organisateurs auront à cœur de faire de cet évènement d'automne une manifestation annuelle.

P.S.

Manifestations

Concert de l'Harmonie de Terre Sainte

Pour terminer l'année en douceur, venez nombreux écouter sur la place du village, l'aubade que donnera l'Harmonie de Terre Sainte, le 31 décembre 2012 de 10h à 11h.

J.K.



Amicale — Manifestations 2012 et 2013

Le mercredi 12 décembre 2012 - Le Père Noël est venu sur la place du village. Accompagné de son âne, il a donné rendez-vous aux petits et grands enfants du village. Il a apporté aux enfants sages des cornets de friandises et a écouté leurs poésies et leurs confidences. Les plus grands ont pu partager un bon vin chaud et manger des saucisses de Vienne, des oranges, des Saint-Nicolas. Ce fut le dernier rendez-vous de l'année organisé par l'Amicale, un bon moment de convivialité.

Le jeudi soir 24 janvier 2013 - Célébration de l'Indépendance Vaudoise. Comme chaque année, le 24 janvier aura lieu la célébration de l'Indépendance Vaudoise, commémoration de notre attachement aux valeurs de liberté et d'indépendance propres à chaque Vaudois ! Une soupe aux légumes, cuite au feu de bois, sera offerte gratuitement par l'Amicale aux habitants du village. Elle sera servie à la salle communale, dès 18 h 30. On y trouvera également des portions de bœuf bouilli et des boissons à prix modiques. Cette manifestation est l'occasion pour les Tannayrolis de se rencontrer au milieu de l'hiver, et de partager un moment de chaleureuse amitié et de chanter ensemble « l'hymne vaudois ».

Alors, méritez votre démocratie en la défendant et en participant !

Le samedi 15 juin 2013 – Tournée des lots. Les membres de l'Amicale passeront dans les rues du village, accompagnés d'un groupe de musiciens, afin de récolter des lots pour la tombola de la « Fête du village » et proposer des cartes de membres sympathisants.

Le vendredi soir 5, le samedi soir 6 et le dimanche 7 juillet 2013 à midi - Fête du village. C'est au centre du village, sous les étoiles, que ce déroulera la fête, un évènement incontournable de la saison ! Le bal sera animé par l'habituel et excellent orchestre « Zone Bleu ».

Le vendredi soir 9 août 2013 - Concert de Jazz. Dans le cadre splendide du Château (entrée gratuite).

Le samedi 10 août 2013 à midi – Repas villageois. Tous les deux ans, l'Amicale organise un repas offert aux Tannayrolis.

Le mercredi 8 décembre 2013 - Le Père Noël sur la place du village.

Venez nombreux participer à ces manifestations, qui vous feront rencontrer d'autres habitants dans la joie et la bonne humeur, et permettront de conserver cette agréable ambiance villageoise !

B.Ch.



leTannayrolé

Extraits de procès-verbaux du Conseil communal

Dans sa séance du 25 juin 2012, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 12 relatif au rapport de gestion pour l'année 2011.
- Refusé le préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de 391'176 CHF pour la réfection de la Vy des Tschioquants, de la Vy Serpettaz, des chemins de Chirilinge et des Bugnons et des Carrefours des Fourroux, RC3d et Fluëli.
- Accepté le préavis municipal n° 15 relatif aux comptes communaux pour l'année 2011.
- Accepté le préavis municipal n° 16 relatif à une demande de crédit complémentaire de 74'150 CHF pour la réfection des équipements portuaires.
- Accepté le préavis municipal n° 17 relatif à une demande de crédit de 95'000 CHF pour rénover l'appartement n° 4 au château de Tannay.

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2012, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 18 relatif à une demande de crédit de 384'000 CHF pour la réfection des chemins agricoles.
- Accepté le préavis municipal n° 19 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Dans sa séance du 29 octobre 2012, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 20 relatif à l'approbation du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en remplacement du règlement actuellement en vigueur.

Dans sa séance du 3 décembre 2012, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 21 relatif au budget pour l'année 2013.

Naissances, mariages et décès

Naissances :

- AMBANI Kayaan le 24.05.2012
- MOTT Célestine Alice le 27.05.2012
- BETTELS Jonas Edward le 20.06.2012
- HIRSCH Keo Aitor le 20.07.2012
- PICCA Diane Pénélope Joséphine le 17.08.2012
- BAINES Julia Emma Catherine le 24.10.2012

Mariage :

- COLOMB Aline Anne Claude et PICCA Alexis Florent Matthieu le 08.06.2012

Décès :

- MARIANTONI Alberto le 22.10.2012

Rédaction, articles & photos :
Serge Schmidt
Bertrand Bory

Jacques Kaltenrieder
Patrick Simon
Bernard Chesaux
Pascal Kilchherr

Conception & mise en page :
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression :
Uni Print, Nyon